

28.12.2006 - 09:01 Uhr

Discours Suisse - La paix religieuse en Suisse: De l'opposition de voisinage à la campagne politique

Bern (ats/ots) -

Encadré 1

Le Tribunal fédéral ne pourra faire l'économie d'une décision sur la construction des minarets. La commune de Wangen près d'Olten a jeté l'éponge après le refus d'entrer en matière du Tribunal administratif, mais des habitants de la localité soleuroise ont décidé de porter l'affaire plus loin.

Le dossier a été transmis à la Cour suprême. Mais les chances de succès des recourants sont minces.

Il faut distinguer oppositions de voisinage et obstruction pour des raisons politiques, selon l'assistant à l'Institut de droit public de l'Université de Berne Mathias Kuhn. S'agissant des nuisances, les craintes seront les mêmes, qu'il s'agisse d'une église avec un clocher ou d'un minaret. Encore qu'on ait affaire dans les projets actuels à des minarets symboliques, sans appel à la prière.

"Certains partis ont trouvé un bon sujet avant les élections fédérales de 2007", relève le spécialiste en droit constitutionnel. Les minarets se prêtent bien aux polémiques, comme l'enseignement, les signes ou les carrés religieux. "Tout le monde sait que la peur de l'étranger permet d'engranger des voix", ajoute-t-il. Les procédures de recours et législatives assurent en outre une présence régulière de ces forces politiques dans les médias.

Jusqu'ici, le Parlement de Zurich a accepté de justesse d'examiner la possibilité de soumettre la construction de minarets au référendum obligatoire, le canton de Saint-Gall a exclu cette possibilité et Soleure a refusé une interdiction générale de construction de monuments religieux qui visait les minarets. Le groupe d'Egerkingen compte lancer une initiative au niveau fédéral au printemps prochain.

L'expert précise aussi que la Constitution fédérale stipule que personne ne peut être discriminé en raison de ses convictions religieuses. Donc, là où la construction d'un campanile est admise, l'édification d'un minaret doit l'être aussi.

Contact:

Discours Suisse
c/o FORUM HELVETICUM
Case postale
5600 Lenzbourg 1
Tél.: +41/62/888'01'25
Fax: +41/62/888'01'01
E-Mail: info@forum-helveticum.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005483/100522206> abgerufen werden.